ESSAIS
SUR
LES MILICES NATIONALES,

Où l'on présente les Moyens de les rendre beaucoup plus utiles, sans être à charge aux Peuples :

De remplacer les Corvées à prix d'argent, & de faire tous les Travaux publics, de la manière la moins coûteuse & la plus généralement utile :

D'établir dans tout le Royaume l'ordre de Police le plus doux & le plus propre à prévenir les crimes, afin de n'avoir pas à les punir, & la formation des vagabonds, en les forçant de se rendre utiles, sans les enfermer ni les rendre malheureux, & sans cependant qu'ils puissent s'en défendre.

Extraits d'un Plan général d'Administration publique, proposé en 1775.

Par le Cte DE PAWLET.

ERRATA.

Page 15, ajoutez en note, que les Prisonniers à la suite des Escouades des Volontaires travailleurs du Génie, seroient vêtus, sçavoir, les Déserteurs d'un gilet & pantalon brun à manches blanches; les Vagabonds, à manches jaunes; les jeunes Gens à la requête de leurs parens, à manches vertes.

Page 32, *lig.* 14, mettez 2 au lieu de 3 deniers: *lig.* 15, 87 liv. 4 s. 2 d. au lieu de 78 liv. 10 s. 2 den.

Page 37, *lig.* 25, mettez 10 liv. au lieu de 11 liv.: *lig.* 26, 3 liv. au lieu de 4 liv.: *lig.* 29, 6 liv. au lieu de 5 liv.: *lig.* 30, 26 liv. au lieu de 22 liv.: *lig.* 32, 17 liv. au lieu de 15 liv., 5 liv. au lieu de 6 liv., 12 liv. au lieu de 9 liv.: *lig.* 33, 9 liv. au lieu de 7 liv., 36 liv. au lieu de 28 liv.

Page 38, *lig.* 2, mettez 9 liv. au lieu de 10 liv.: *lig.* 3, 15 liv. au lieu de 12 liv.: *lig.* 4, 12 liv. au lieu de 6 liv., & 120 liv. au lieu de 60 liv.

Page id. à la quatrième *lig.* de la note, mettez 87 liv. 4 s. 2 d. au lieu de 81 liv. 13 s. 3 den.

Page 39, *lig.* 4, mettez 233 liv. au lieu de 227 liv.



ESSAI
SUR
LA MILICE NATIONALE.

J'AIME ma Patrie par-deſſus tout, & rien ne me ſeroit auſſi agréable que de la voir jouir de cette noble & franche liberté qui attache le Peuple au Monarque & le Monarque au Peuple ; de cette affection filiale & paternelle qui ſeule peut faire le bonheur des Nations.

C'est d'après ces ſentimens que, lorſqu'on m'annonce un décret de l'auguſte Aſſemblée de nos Repréſentans ; je m'empreſſe d'examiner s'il ne renferme rien qui ne tende à un but auſſi déſirable & auſſi déſiré de tous les vrais Citoyens François, amis du bien public.

Je n'ai donc pû voir ; qu'avec autant de peine, propoſer la conſcription militaire abſolue, qui auroit lié de la manière la plus dure cette liberté après laquelle nous ſoupirons ; que j'ai entendu annoncer, avec intérêt, le Décret qui, conformément au vœu général, en exigeant de chaque Citoyen le tribut de

service qu'il doit à la Patrie, lui laisse la liberté de le payer de sa personne, ou de le remplacer à prix d'argent. (1)

Puisqu'il importe à la France d'avoir une armée auxiliaire de terre & des Matelots classés pour la marine, si elle ne veut pas imiter la très-inimitable liberté des Anglois, qui au premier bruit de guerre, lâchent des Assommeurs pour forcer, à coups de bâtons, les gens libres à s'enrôler librement; ou si elle ne veut pas être écrasée de frais d'enrôlemens, de manière à ne pouvoir entrer en campagne, lorsqu'elle y sera forcée; il importe également de faire choix du systême le plus convenable à une Nation qui veut être libre, sans licence, sous l'empire de la Loi; du systême qui en gênant le moins possible la liberté des Citoyens, exigera cependant, si impérieusement de tous, pour le bien commun, un tribut de service que rien n'arrêtera la marche de l'organisation; du systême qui ménageant tous les intérêts, permettra à celui qui voudra remplacer son service à prix d'argent, de le faire sans s'exposer à être la victime de la

(1) Ceux qui ont desiré que tout le monde servît pendant quatre ans, ont-ils fait attention que si ce service commençoit de 16 à 20 ans, l'Armée ne seroit composée que d'enfans; & si on commençoit de 20 à 24, l'on couperoit le fil de l'éducation propre à l'état qu'on voudroit entreprendre; & que, comme il seroit impossible que tout le monde servît en même tems, il faudroit toujours tirer au sort pour que chacun sût prendre son tour, & former l'Armée la moins exercée possible, & la Nation la plus esclave.

cupidité & à payer au-delà d'une convention généralement proportionnée, convenue & avouée, & assurera en même tems à celui qui ne pourra ou ne voudra pas s'exempter; un traitement avantageux pour le moment, & proportionné à ses services pour l'avenir, propre à le dédommager de la suspension momentanée de sa liberté; du systême enfin qui réunira les moyens de remplir le plus de vues, & de faire le plus de choses possibles, avec le moins de dépenses, & le plus d'ordre & d'ensemble: tels sont les motifs sur lesquels je combinai le Systême de Milices Nationales que je proposai dès l'année 1775, & dont je vais tracer l'esquisse ici.

Composition des Milices.

Les Régimens miliciens, d'après le systême que je proposois, n'auroient point été formés, comme actuellement, par Généralités. Pour donner aux Milices Nationales une constitution plus propre à s'adapter au meilleur ordre général, je supposois une division de la France en dix parties proportionnées à la population; afin qu'elles pussent fournir chacune un certain nombre de Miliciens égal. Chacune de ces dix parties étoit divisée en huit autres, ce qui divisoit la totalité du Royaume en 80 *Départemens*; qui se subdivisoient ensuite comme on le verra ci-après.

Le nombre total des Milices Nationales étoit supposé de 100800 hommes, don chacune des dix parties devoit fournir 10080 sous le nom de Légion qui auroit porté celui du point central, où auroit été son Etat-Major.

Chaque Légion auroit été ſubdiviſée en quatre corps de 2520 hommes chacun, ſous le nom de Diviſion ; chaque Diviſion auroit été formée de deux ſections compoſées chacune de deux Bataillons de 630 hommes chacun.

D'après cet ordre, au lieu de dire que telle Généralité fournit un Régiment de tant ou tant d'hommes, on auroit dit qu'elle fournit tant d'hommes à telle Légion, à telle Diviſion, à telle Section, à telle Compagnie, &c.

La France étant diviſée, aujourd'hui, pour toutes les parties, en 80 Départemens, comme je le propoſois pour la partie des Milices, on pourroit dire que tel Diſtrict ou Département fournit tant d'hommes à tel Bataillon, telle Section.

Les Milices Nationales auroient été commandées par des Officiers vétérans, qui, après avoir quitté le ſervice, ſe ſeroient encore rendus utiles à la Patrie ; de ſorte que chaque Légion auroit eu un Officier général à ſa tête, chaque Diviſion un autre ; il en auroit été de même des Sections, des Bataillons & des Compagnies.

Cahque Compagnie auroit été commandée par deux Officiers vétérans, compoſée de 63 hommes, elle auroit été ſubdiviſée en ſix Eſcouades qui auroient eu chacune à leur tête un Bas-Officier, ayant ſervi 32 ans, dont 22 ans au moins dans les Régimens réglés, & un autre étant à ſon troiſiéme congé de huit ans, & enfin un premier Bas-Officier ou Adjudant par Bataillon. Le premier Capitaine de chaque Bataillon auroit eu rang de Commandant.

Indépendamment des Officiers vétérans, il y auroit encore eu à la suite des Milices d'autres Officiers sous le nom d'Officiers d'Ecole, qui auroient représenté ceux des Milices de la composition actuelle, dans la proportion de 3 par Compagnie, 30 par chaque bataillon, 120 par légion, & 4800 sur la totalité des milices. (1)

Les Officiers n'auroient acquis aucun grade dans ces Compagnies, attendu qu'ils auroient passé dans les Régimens réglés, chacun à leur tour, ou au mérite. Dans ce dernier cas, la chose auroit dû être jugée par un Conseil composé d'entr'eux & présidé par l'Officier supérieur de la section.

Les Milices n'auroient marché à l'armée ni par bataillon, ni par section, ni par division, mais par détachemens de 10 hommes par compagnie, de sorte que les dix hommes d'une Compagnie se réunissant à celles des neuf au-

(1) Dans l'arrondissement de chaque Compagnie, il auroit pu y avoir deux chevaux, qui auroient été confiés à des Laboureurs qui les auroient employés à leur profit, & qui en cas de guerre auroient été obligés de les restituer de l'âge de 6 à 7 ans; ils les auroient prêtés, si on avoit eu besoin de courir sur les garnemens, & de suppléer la Maréchaussée, & pour d'autres objets publics. Il auroit pu être payé sur le pied de cinq sols par jour à ceux qui en auroient été chargés. On auroit eu soin que de deux en deux il y eût une jument poulinière, dont le produit auroit été à moitié profit avec le canton. Ces deux chevaux par arrondissement de Compagnies, auroient fait 3200 sur tout le Royaume, dont 1600 jumens, qui auroient d'autant plus multiplié les belles espèces, qu'on les auroit choisis pour remplir ce but.

tres du même bataillon, auroient formé pour chaque bataillon un corps de 100 hommes détachés, qui réunis aux 100 hommes détachés des trois autres bataillons de la division, auroient formé 400 hommes, & par leur réunion à ceux de la Légion, 1600 hommes détachés.

Cette maniere de faire marcher les Milices Nationales par détachemens, soit qu'on en eût formé des Corps particuliers, soit plutôt qu'on les eût incorporés pour le tems de la guerre seulement, dans les Régimens réglés, auroit présenté différens avantages parmi lesquels se seroit trouvé celui, infiniment intéressant, de rendre moins sensible le départ des Miliciens de chaque canton, lorsque l'Etat n'auroit eu besoin que d'une partie de ses Milices, & surtout les pertes résultantes des combats qui auroient fait moins de sensation, en raison de ce que ces Corps, presqu'à l'instar des Régimens réglés, auroient été formés d'hommes réunis des lieux plus épars.

De la maniere dont les Milices auroient été recrutées.

Tout citoyen auroit été obligé à un tems fixé de service ; mais comme on n'auroit eu besoin que d'un nombre déterminé, & que chacun par conséquent n'auroit pu servir en même tems, les recrutemens se seroient faits par la voie de l'enrôlement libre, ou par le tirage, s'il ne s'étoit présenté personne de bonne volonté.

Quiconque auroit désiré s'exempter ou exempter son fils ou quelque autre du tirage de la Milice, auroit été libre de le faire, au moyen d'une somme généralement convenue, pour laquelle on auroit été obligé de souscrire à une époque déterminée ; celui qui n'auroit pas souscrit à l'époque arrêtée, n'auroit pu s'exempter du tirage pour la même année ; il auroit été alors obligé de traiter de gré à gré avec celui qui auroit voulu le remplacer, en lui donnant tout ce qu'il lui auroit demandé.

Indépendamment du prix des abonnemens pour l'exemption du tirage, il auroit été payé par tous les ordres de Citoyens une contribution également répartie, en raison des facultés respectives, afin de fournir aux frais des Milices & aux récompenses de ceux qui auroient servi.

Il auroit été attribué à tout Soldat National deux sols par jour en tems de paix, ou trente-six livres par an pour lui tenir lieu d'engagement, avec l'espérance d'obtenir une place de vétéran chef d'escouade, lorsqu'il auroit servi, ainsi qu'il a été dit ci-devant, dans un Régiment réglé, avec distinction & fidélité.

Ce sont les Officiers & bas Officiers vétérans qui auroient été chargés de veiller sur le complet & le recrutement des Milices Nationales conjointement avec les Municipaux. Les tirages se seroient faits sur les lieux.

Ce sont eux aussi qui auroient été chargés de leur apprendre les premiers élémens des exercices, & à marcher au pas ; ce qu'ils au-

roient fait tous les quinze jours, en leur remettant leur prêt.

Indépendamment des 63 Soldats de chaque Compagnie, il y auroit encore eu un certain nombre de volontaires claſſés. Si ce nombre avoit été porté à 10 par Compagnie, il auroit été de 100 par bataillon, 200 par ſection ou département, & finalement 16000 ſur tout le Corps National. Ces volontaires, non-ſeulement, n'auroient point eu les 2 ſols de paye de paix, mais ils auroient encore été obligés de s'entretenir d'habits & d'armes. Sept ſur dix ſe ſeroient deſtinés au ſervice de l'Infanterie; les trois autres deſtinés à la Cavalerie, auroient été obligés de s'entretenir de chevaux pendant la paix; les uns & les autres n'auroient eu en tems de guerre, que les payes des grades qu'ils auroient occupés.

Nul n'auroit pu être admis dans les volontaires claſſés, qu'il n'eût été préſenté par les Volontaires & par les Officiers vétérans de la Compagnie de ſon arrondiſſement, au Commandant de la Section, & qu'il n'eût fait ſa ſoumiſſion de ſervir au moins 20 ans. Le Commandant de Section auroit fait la préſentation au Chef de Légion qui auroit demandé l'agrément du Roi. Trois des Volontaires claſſés par Compagnie, auroient eu rang d'Officier d'Ecole, avec 300 livres d'appointement: un des trois ſe ſeroit deſtiné à la Cavalerie.

Ces Officiers d'Ecole auroient remplacé dans les Régiments réglés qui auroient été attachés à leurs légions, les Officiers qui y auroient manqué.

Ces remplacemens se feroient faits par tour d'ancienneté ou par mérite ; mais pour avoir une place au mérite, il auroit fallu qu'elle fût adjugée dans un Conseil qui auroit été tenu par les Officiers d'Ecole réunis aux Officiers vétérans, sous la présidence du Commandant de la section qui l'auroit présenté au Commandant de la légion, chargé de demander l'agrément du Roi.

On auroit pû, en tems de paix, faire assembler pendant quelques mois les Classés & les Officiers d'Ecole par les Officiers vétérans de chaque division qui, en les faisant commander alternativement, auroient jugé de leur mérite respectif.

Les gentilshommes élevés dans les Ecoles Militaires, aux dépens de la fondation, lorsqu'ils en seroient sortis, auroient rentrés dans les volontaires classés pour avoir à leur tour des places d'Officiers d'Ecole. Ceux-là seuls auroient été exempts de suivre cet ordre, qui ayant le mieux profité de l'éducation qu'ils auroient eu le bonheur de recevoir, auroient acquis en Mathématiques, dessin, &c. des connoissances assez étendues pour être admis, d'après les examens, dans l'Artillerie, la Marine ou le Génie. (1).

---

(1) Pour peu qu'on y réfléchisse, on sera obligé d'avouer que pour avoir obtenu la faveur d'être élevé aux dépens du Roi, ce ne doit pas être une raison pour être placé de préférence à son Concitoyen, à son parent qui n'a pas eu cette faveur, & qu'à mérite égal chacun doit prendre son tour. On pourroit dire la même chose des pensions qu'on accorde à ces mêmes Eléves. Tant qu'on ne pourra faire cette faveur à tous les Gentilshommes pauvres qui entreront au Service, ce sera une injustice de l'accorder aux Eléves de la Fondation.

De la manière dont les Régimens réglés auroient été recrutés d'après le même système.

Les Régimens réglés, en tems de paix, auroient pû être recrutés par les Soldats miliciens des légions auxquelles ils auroient été attachés & qui se seroient présentés volontairement, ou par tels autres qui auroient voulu s'enrôler librement ; mais en tems de guerre, ils auroient reçu, par incorporation, les détachemens des Miliciens de leurs légions respectives, jusqu'au complet de guerre (1) ; alors les Officiers d'Ecole auroient été employés dans les Régimens réglés en proportion des augmentation. Si, d'après le complet des Régimens réglés, on avoit jugé à propos de faire du surplus des troupes Nationales des bataillons auxiliaires, ou d'autres corps particuliers, on en auroit donné le commandement, par avancement, aux Officiers des Régimens réglés, en raison du mérite ou du tour d'ancienneté. Il en auroit été de même, si on avoit voulu former des corps particuliers de volontaires classés.

Lorsqu'en tems de paix, on auroit rassemblé les volontaires, on les auroit également pû faire commander par ceux des Officiers

(1) Je supposois dans ce Systême qu'on auroit formé de toutes les Troupes du Royaume dix Corps d'armées principaux qui auroient été attachés aux dix parties de la France qui les auroient recrutés.

des Régiments réglés qui auroient été choisis suivant le mérite ou l'ancienneté, avec des gratifications ; ce qui auroit excité l'émulation.

D'après le même systême, si le Roi avoit jugé à propos de se faire garder par des corps composés de volontaires classés d'Infanterie ou de Cavalerie, on auroit aussi pû les faire commander par des Officiers qu'on auroit détachés des Régimens réglés & qui auroient eu de même pendant ce service une augmentation de traitement.

A la fin des guerres, tous les Soldats Nationaux qui auroient été reçus, par incorporation forcée, dans les Régimens réglés, seroient retournés chez eux ; il en auroit été de même des volontaires classés & des Officiers d'Ecole. Alors tous les Officiers qui auroient été détachés de leurs Régimens, soit pour commander les volontaires ou les bataillons auxiliaires, y seroient aussi rentrés, pour reprendre les rangs qu'ils auroient eus, à moins qu'ils n'eussent mérité, par quelque action d'éclat, un avancement particulier ; ce que personne n'auroit jalousé, puisqu'ils n'auroient été détachés qu'en raison de leur mérite jugé par leurs Pairs.

Quoique les Officiers eussent du être pris, par tour d'ancienneté ou au mérite, parmi les volontaires classés, cela n'auroit pas empêché l'avancement de ceux des Soldats qui servant dans les Régimens réglés, y seroient parvenus successivement, comme aujourd'hui, au grade de Bas-Officier & de suite aux autres emplois.

Les volontaires claſſés auroient en tems de paix, alternativement ſervi 6 mois de l'année en qualité & avec la ſimple paye de Soldat, dans les Régimens réglés. Ils auroient, à cet effet, fait nombre dans le contrôle des Troupes, pendant le tems de leur ſervice; car ils n'auroient eu aucune paye chez eux.(1)

Si en tems de guerre on en avoit fait des corps particuliers, ils n'auroient auſſi eu que la ſimple paye de leur grade; il leur auroit même été défendu de mettre plus de 6 ſols à l'ordinaire, en ſus de la paye. On leur auroit ſeulement paſſé une ration, de 20 en 20 hommes, pour un valet & un cheval de bagage.

De l'influence que pourroit avoir le ſyſtême de Milices Nationales propoſé, ſur l'établiſſement de la Police générale & la mieux organiſée du Royaume.

On ſentira facilement combien la correſpondance qu'on auroit pû établir entre les vétérans qui auroient été à la tête de la Milice auroit influé avantageuſement ſur le meilleur ordre de Police, ſi on avoit voulu la faire entrer, pour quelque choſe, dans un objet auſsi intéreſſant, en ſupprimant les frais des Maréchauſſées.

Il eſt des loix qui enjoignent à tout par-

---

(1) Si on eût voulu que les Volontaires claſſés alternaſſent dans les Régimens réglés, il y en auroit toujours moitié d'employés dans les contrôles.

ticulier voyageant dans l'intérieur du Royaume, de ſe munir de paſſeports & d'atteſtations propres à ſe faire connoître. Ceux qui ſont dans le cas de voyager, ſont ou attachés à des corps de profeſſion, dans des Villes, Bourgs ou Villages, ou ſont ſimples particuliers; dans le premier cas, il auroit été néceſſaire que les ouvriers euſſent des certificats des Syndics ou Jurés de leur Communauté, qui auroient été viſés par les vétérans de leur canton. Quant aux autres, ils auroient obtenu leurs certificats des Maires, Echevins, ou autres prépoſés pour les donner, & ils les auroient fait de même viſer par les vétérans de leur arrondiſſement qui auroient mis ſur ces certificats l'empreinte d'une marque particuliere à leur canton : comme ces marques auroient été connues de tous les vétérans par un recueil particulier dont chacun d'eux auroit eu un exemplaire, il auroit été très-difficile aux mauvais ſujets d'en impoſer, ſur-tout ſi ces paſſeports avoient porté le ſignalement de ceux qui les auroient obtenus.

Ces paſſeports bien propres à maintenir la ſureté & à prévenir la formation des mauvais ſujets, auroient d'ailleurs été très-favorables à ceux des bons ſujets qui ſe trouvant dans quelques beſoins momentanés, éloignés de leur Pays natal, auroient été dans le cas de ſe faire connoître & aſſiſter, comme honnêtes gens, & de n'être point confondus avec les intrigans.

Dans les grandes Villes comme Paris, pour

éviter toute surprise, quand un inconnu auroit demandé à l'administration un Passeport pour quitter cette Ville ; en envoyant son nom, son signalement & son adresse, il auroit du avoir un certificat des Notables de son District.

J'ai traité particulierement de la manière qui pourroit être la plus avantageuse à la Police de Paris.

Si les Logeurs avoient été obligés de demander à tous ceux qu'ils auroient logés chez eux, leurs Passeports, & de les faire voir aux vétérans qui se seroient trouvés dans leur canton ; on sent qu'il auroit été difficile qu'il se formât des vagabonds, & que ceux qui auroient fait quelques crimes pussent se soustraire aux perquisitions de leur personne ; ce qui auroit prévenu bien des crimes & enlevé à la vindicte publique un grand nombre de victimes, chacun étant retenu dans l'ordre par la certitude de ne pouvoir se livrer impunément au mal. (1)

Ce sont les Officiers & Bas-Officiers qui auroient fait rentrer chez eux les Soldats réformés après la guerre, vû qu'ils auroient su par-tout où ils auroient été, par la corres-

---

(1) C'est dans les Républiques où l'on prend le plus de précautions contre les gens qui veulent vivre du tort qu'ils font aux autres. A Athènes, les Magistrats étoient autorisés à demander à quiconque ne paroissoit pas avoir de fortune, de quoi il vivoit. Dans plusieurs Villes de Suisse, il faut rendre le même compte, & faire un métier quelconque, pour obtenir la permission d'y rester.

pondance établie entr'eux. Cet ordre auroit pû favoriſer les Soldats Miliciens qui auroient voulu, en tems de paix, aller travailler ailleurs que chez eux, parce qu'ils ſe ſeroient préſentés aux vétérans des cantons qu'ils auroient habités, & qui les auroient payés.

Des payes à faire dans les Corps de Milices.

J'ai propoſé d'aſſurer, pour traitement journalier, aux Soldats Miliciens chez eux, 2 ſ. (1), & créer ſix Places de vétérans, avec Penſion de 219 liv. par Compagnie Nationale, pour récompenſer ceux qui auroint bien ſervi dans les claſſes ſubalternes ; ce qui auroit fait 960 par légion & 9600 ſur la totalité : 3° ſix Penſions auſſi par Compagnie de demi-vétérans attachés encore au ſervice, & toujours prêts à marcher à la guerre ; ce qui auroit fait également 9600 ſur le corps National : une Place de premiers Bas-Officiers vétérans par Bataillon ſur le pied de 584; ce qui auroit fait 160 Places ſur tout le corps National : (2) 4°. Officiers d'Ecole par Com-

(1) Il auroit été retenu ſur cette ſolde ſix deniers par jour pour l'entretien des habits, marmittes & tentes qui auroient toujours été en magaſin pour être prêts à la première guerre.

(2) Ces dernières places auroient plutôt préſenté une économie qu'une dépenſe, puiſque ces demi-Vétérans auroient fait nombre du complet de leurs Régimens reſpectifs, où leur traitement auroit été plus conſidérable.

pagnie, ce qui auroit fait 4800 Officiers en totalité, fur le pied de 300 liv. 5° deux Officiers vétérans par Compagnie, à qui on pourroit donner, fçavoir, à l'un 3 liv. & 3 liv. 18 f. à l'autre. Un Commandant de Bataillon avec grade de Commandant de fection pour le premier des deux Commandans de la fection. Un Commandant de divifion ou des deux fections; un Commandant des quatre divifions ou des huit fections, fous le nom de Commandant de légion, avec traitement au Commandant de Bataillon de 8 liv; à celui commandant la fection de 10 liv; au Commandant de divifion 12 liv; au Commandant de légion 24 liv.

Pour faciliter de plus en plus à ceux qui voudroient s'exempter par des abonnemens, le moyen de le faire, on auroit pu créer, par Compagnie, 12 places d'Eleves, deftinées à des pauvres, pour lefquels on auroit payé quatre fols, depuis l'âge de 12 ans, foit aux parens, foit à ceux qui s'en feroient chargés: ces Eleves auroient été obligés de contracter engagement à 16 ans, dans les Milices où ils auroient eu l'efpérance d'être admis des premiers dans les Régimens réglés, & par-là, de courir à la vétérance, s'ils l'avoient mérité.

Douze Eleves par Compagnie, auroient fait 120 par Bataillon, 480 par Divifion, 1920 par Légion, & 19200 fur la totalité; nombre fuffifant pour fournir aux abonnemens d'exemptions.

Du

Du contingent qu'auroit fourni chaque endroit pour concourir aux frais des Milices, d'après les payes ci-devant indiquées.

L'on va voir par un tableau de répartition, ci-après, que la dépense totale du Corps National, n'auroit coûté à chaque village, cotté à un homme de Milice, que 8 f. par jour, ou 146 l. par an, somme qui répartie également sur tous les Ordres, en raison de leurs moyens respectifs; seroit devenue peu sensible pour chaque contribuable (1).

Sans entrer dans des détails trop étendus pour démontrer combien le contingent que chaque endroit auroit fourni eût été modique, je me contenterai de former six classes principales de tous les endroits, paroisses du Royaume, & d'observer qu'en taxant celles de la premiere classe à l'entretien de dix hommes, l'une dans l'autre, celles de la deuxieme classe à l'entretien de trois hommes, celles de la troisieme à l'entretien d'un homme & quart, celles de la quatrieme à l'entretien d'un, & enfin celles des deux dernieres, ou d'un tiers du Royaume, au huitieme de l'entretien d'un homme; la premiere classe n'auroit payé que 1450 liv. la 2e 348 liv-

(1) Cette dépense n'auroit jamais été équivalente aux frais, faux-frais, & autres contributions qui étoient payées lors des tirages des Milices, lorsqu'on alloit tirer à l'Intendance.

la 3e 192 liv. 10 f. la 4e 146 liv. & les deux dernieres claffes formant le tiers des endroits du Royaume, 2 f. par jour ou 36 liv. par an.

Tableau fervant à prouver qu'au moyen de 8 f. par jour ou 146 liv. par an que payeroit chaque endroit fourniffant un homme aux Milices, on feroit tous les frais de ces corps, d'après le fyftême propofé.

8 f. par chacun des 63 hommes d'une Compagnie de Milices, feroient 504 f. fur quoi ôtant 330 fols,

SAVOIR,

110 f. 3 d.	pour faire les payes aux 63 Soldats d'une Compagnie.
72 f.	pour les payes des Soldats vétérans.
30.	pour celles des 6 Soldats à la demi-vétérance.
50.	pour les trois Officiers d'Ecole.
48.	pour affister les 12 pauvres enfans éléves.
10.	pour l'entretien de deux chevaux, qui feroient chez des laboureurs.
330 f. 3 d.	

auroit refté 183 f. 9 d. ou 9 liv. 3 f. 9 d. par Compagnie; fur quoi ôtant 6 liv. 18 f. pour faire les payes des deux Officiers vétérans de Compagnie, auroit refté par chacune 2 liv. 5 f. 9 d. ou 22 liv. 17 f. 6 d. fur les 10 Compagnies d'un Bataillon : fur quoi ôtant 8 liv. pour le Commandant vétéran, auroit

resté 14 liv. 17 f. 6 d. : fur quoi ôtant une livre par chacun des deux Bataillons de la fection, pour faire 2 liv. de plus au Commandant de Section, auroit resté 13 liv. 17 f. 6 d. : fur quoi ôtant 1 liv. 12 f. pour un premier Bas-Officier vétéran, avec grade d'Adjudant, auroit refté 12 liv. 5 f. 8 d. par Bataillon : fur quoi ôtant 5 liv. pour un Profeffeur de Mathématiques & de deffin, auroit refté 7 liv. 5 f. 6 d. par Bataillon, & 29 liv. 2 f. fur les quatre Batatillons de la divifion : fur quoi ôtant 12 liv. pour le Commandant vétéran de la divifion, auroit refté 17 liv. 2 f. par divifion & 68 liv. 8 f. pour les quatre divifions formant la légion : fur quoi ôtant 24 liv. pour le Commandant de légion, auroit refté 44 liv. 8 f. par légion & 444 fur les dix légions, pour l'adminiftration capitale.

Ce fyftême réuniffoit donc tout ce qu'on peut défirer pour un plan de Milice Nationale. A côté de la néceffité d'exiger pour le bien général, impérieufement, un tribut de fervice, fe retrouvoit encore la liberté, foit par la facilité réfervée à chacun de s'exempter, au moyen d'un abonnement qui étoit fixé, foit par le traitement & autres avantages accordés à celui qui auroit payé de fa perfonne.

La nouvelle compofition du Corps National, en lui donnant un enfemble, une conftitution plus folide, offroit les moyens d'en développer toutes les parties avec la plus grande facilité. Elle rendoit toutes les contrées du Royaume fœurs ; elle brifoit tous les priviléges abufifs ; ce n'étoit plus des corps d'hommes

non exercés, commandés par des Chefs inexpérimentés ; c'étoient des levées d'hommes, qui faites dans une répartition plus étendue, étoient moins à charge, lorfqu'on ne vouloit faire marcher qu'une portion des Milices, & qu'on rendoit utiles dès le moment même de deleur incorporation.

Quoique beaucoup plus nombreux, puifqu'il étoit porté à 100800, ce Corps auroit cependant été moins onéreux aux Provinces ; la police que fa compofition auroit établie naturellement, fur-tout par fa combinaifon avec les troupes deftinées aux travaux publics, dont il fera queftion ci-après, devant rendre à la Société une foule de Sujets qui y auroient été inutiles & fouvent dangereux, & prévenir la formation des vagabonds.

Si l'on m'obfervoit que cette Conftitution auroit occafionné de la dépenfe, je répondrois que tant que l'on voudra forcer des gens à fervir comme Miliciens ou autrement, fans leur rien donner, on fera des actes d'injuftice qui gêneront la liberté & occafionneront des plaintes : d'ailleurs il n'y auroit de dépenfes nouvelles que les payes journalieres des Miliciens & celles des Officiers d'Ecole ; car on eft obligé de penfionner des anciens Soldats, des anciens Officiers qu'il feroit mieux de penfionner, en les rendant encore utiles, qu'en les laiffant languir dans l'oifiveté, dans l'obfcurité, l'oubli & la nullité, comme on a fait jufqu'ici.

Je pourrois ajouter, comme je l'ai ci-devant obfervé, qu'il ne faudroit point exiger de nou-

veaux impôts pour remplir ces actes de justice, puisqu'il ne feroit question que de mettre plus d'ordre dans la recette & la dépense des collectes, qu'on est dans l'usage de faire lors des tirages des Milices ; collectes d'autant plus abusives que la plus grande partie étoit employée en débauches ou en frais de voyages ; collectes faites d'une maniere d'autant plus injuste, qu'elles n'étoient contribuées que par ceux qui devoient partager le hasard du sort, pour payer de leur personne, & qui cependant auroient dû en être seuls exempts.

Par-tout l'ordre qui sert de base à ce systême, auroit offert les moyens de simplifier les opérations.

Auroit-on cru, par exemple, que le nombre des Officiers & bas-Officiers vétérans & d'Ecole, fût trop considérable & dispendieux ? Auroit-on voulu réduire à un par Compagnie les Officiers vétérans, à trois les Bas-Officiers, à deux les Officiers d'Ecole, & restraindre à 3 sols les payes des demi-vétérans ; ce qui auroit réduit à 70 sols au lieu de 140 sols la dépense des Officiers vétérans ; à 33 au lieu de 50 celles des Officiers d'Ecole ; à 30 au lieu de 72 celles des Soldats vétérans ; à 18 au lieu de 30 celles des demi-vétérans ? On auroit vu d'un coup d'œil que l'économie de 135 f. qu'on auroit fait par-là, auroit réduit à 5 sols 10 den. les 8 sols portés dans le tableau de répartition pour chacun des 100,800 Soldats ; mais l'économie auroit-elle balancé les avantages dont on se seroit privés ?

L'Etat auroit-il eu besoin de faire marcher

à l'Armée un détachement plus ou moins considérable de ses Milices, en en répartissant la dépense sur l'universalité, d'après le même ordre ? chaque endroit, chaque particulier même, auroit connu d'avance combien il auroit dû lui en coûter.

Je vais supposer un détachement de dix hommes par Compagnie, ou 100 par bataillon, & 16000 sur tout le Corps National ; on verra qu'il en auroit coûté pour sa dépense 1 sol 9 deniers d'augmentation à l'endroit taxé à l'entretien d'un homme aux Milices. En effet, 1 sol 9 deniers, faisant sur les 63 hommes d'une Compagnie, 110 sols, si on en ôte 80 pour ajouter 8 sols à la paye de paix de chacun des dix hommes détachés, il resteroit encore 30 sols 3 den. ou 302 sols 6 den. ou 15 livre2 s. 6 d. sur les dix Compagnies pour faire les traitemens des Officiers & autres frais de la guere, pour les 100 hommes détachés par bataillon.

Nota. On auroit pû employer les enfans élèves à l'entretien des chemins de traverse.

MÉMOIRE

Sur la suppression des Corvées, & sur le remplacement en argent.

JE ne m'amuserai point à prouver la nécessité de supprimer les Corvées des grands chemins. Depuis long-tems on convient qu'il est injuste que les Habitans des Bourgs & Vil-

lages foient les feuls affujettis aux Corvées, & que cette portion, la plus fouffrante de la Nation, foit feule chargée des travaux utiles à toutes les autres. Je ne retracerai point les maux dont ceux qui ont été chargés de l'adminiftration, en fous-ordre, des travaux publics, ont jufqu'ici accablé l'Agriculteur, à l'occafion des Corvées, vu qu'ils font trop connus pour qu'il foit néceffaire de les rappeller ici.

En fuppofant le projet de fupprimer les Corvées, & de les remplacer à prix d'argent, adopté, il ne s'agira plus que de chercher quel fera le meilleur plan à fuivre.

Si chaque Province étoit la maîtreffe de s'ifoler des autres pour s'occuper de fes chemins en particulier, il en réfulteroit un défaut d'enfemble, fufceptible de mille & mille inconvéniens, trop faciles à imaginer, pour qu'il foit néceffaire de les détailler ici.

Les opérations relatives aux routes d'un vafte Empire, comme la France, doivent être combinées dans un point central, d'où les hommes qui connoiffent & s'occupent fans ceffe de la recherche des befoins, puiffent les diriger à l'avantage de toutes les parties (1).

Après avoir médité long-tems, & cherché

(1) A-t-on bien réfléchi, lorfqu'on a porté fur les dépenfes locales les frais des ponts & chauffées, que le Décret de l'Affemblée n'ayant pas divifé la France en raifon de la population, il y auroit telle Communauté qui auroit une étendue de chemin à entretenir bien au-deffus de la proportion de fes moyens, fi l'on n'adopte pas le Plan que je propofe?

quel feroit le fyftême qui réuniroit le plus d'avantages, j'ai penfé que de tous les partis qu'on pourroit prendre, il n'y en auroit aucun qui fût préférable à celui de créer des Compagnies de Travailleurs qui, formées de Soldats fimples manœuvres, réuniroient des Ouvriers & des Maîtres Ouvriers, qui, propres aux différentes conftructions, rempliroient les places de Sergens, Caporaux, Appointés, & n'en travailleroient pas moins avec les Soldats travailleurs, lorfqu'il ne feroit queftion que de terraffer.

On trouveroit dans ce fyftême économie d'argent, en ce qu'il procureroit, en tout tems, pour les ponts & autres conftructions publiques, des Ouvriers à un prix commun, infiniment au-deffous de celui que néceffiteroient des Ouvriers raffemblés au hafard par des Entrepreneurs, qui indépendamment du bénéfice perfonnel qu'ils voudroient s'affurer, formeroient leurs demandes, en raifon de celles des Ouvriers qu'ils feroient obligés d'employer.

On y trouveroit économie d'argent, en accordant des congés de paix à ceux des Soldat actifs qui, attachés à des Régimens, offriroient, pour gagner les payes des Travailleurs, d'abandonner une grande partie de celle qu'ils reçoivent dans leurs Régimens refpectifs, en s'incorporant dans ces Corps jufqu'à la guerre. (1) On y trouveroit économie

(1) Chaque Régiment pourroit, avec l'épargne qu'il feroit fur les payes de ceux qui feroient aux Compagnies des Tra-

d'hommes & d'argent, en incorporant dans ces Corps les Soldats Miliciens qui ne trouveroient pas à s'occuper dans leur pays (1).

On y trouveroit encore économie d'hommes & d'argent, si la compassion que doivent inspirer les déserteurs ou tant d'autres infortunés que leurs vices forcent d'entasser dans les Dépôts de mendians ou dans d'autres prisons, déterminoit à les en tirer, pour les attacher à la suite de ces Corps de Travailleurs, non comme forçats, mais comme prisonniers, qui, fussent-ils chargés de toutes les Corvées de Volontaires Travailleurs, seroient des millions de fois moins malheureux qu'ils ne le sont dans les gouffres infects où ils sont ensevelis & dégradés par la dépravation des mœurs qui y regne.

Ce systême, d'ailleurs, comme on le verra, offriroit un ensemble de vûes d'utilité les plus importantes, pour accroître la sûreté publique, & prévenir la formation des vagabonds, en les forçant de se tenir ou de rentrer dans les bornes sociales, sans les rendre malheureux, & sans cependant qu'ils pussent s'en défendre.

---

vailleurs, faire des équipemens qui les mettroient en état d'entrer en campagne avec tout leur bagage, au premier mouvement de guerre.

(1) Nous ne rappellerons pas ce que nous avons dit ci-devant des inconvéniens résultans de la manière dont se sont faites jusqu'ici les réformes générales aux paix.

COMPOSITION

Des Compagnies de Travailleurs, sous le nom de Volontaires du Génie.

Les Compagnies dont nous proposons la création seroient subdivisées en autant d'Escouades de quinze hommes chacune, qu'il y auroit de Compagnies de Milices Nationales. Chacune de ces Escouades seroit attachée à l'arrondissement d'une des Compagnies de Milices, & en seroit comme un détachement; elle seroit composée d'un Sergent, Maître-Ouvrier, pour les travaux, soit en pierre, soit en charpente, soit en serrurerie; un Caporal-Ouvrier aussi d'un des trois genres, chargé du détail & de la garde des prisonniers; un Caporal-Ouvrier, deux Appointés-Ouvriers, & dix simples Factionnaires Travailleurs.

A la suite de ces Escouades, je supposerai quatre places de prisonniers, dont les Payes seroient faites, sauf dans le cas où elles ne seroient pas remplies, à en faire tourner l'économie au profit de la chose publique.

Chaque Soldat Travailleur auroit onze sols par jour, qui, réunis aux deux sols qu'il auroit, soit en sa qualité de Soldat Milicien, soit comme Soldat ayant obtenu congé de son corps avec cette paye, lui feroient sur le pied par

jour de (1). liv. 13 f.

le Sergent, les Caporaux, les Appointés & Tambours de chaque Efcouade faifant partie des quinze travailleurs, auroient les mêmes treize fols avec hautes payes, favoir, quatorze fols au Sergent, ce qui lui feroit 1 liv. 7 f.

Neuf fols au Caporal-ouvrier chargé du détail & de la garde des prifonniers, ce qui lui feroit 1 liv. 2 f.

Six fols au Caporal Ouvrier, ce qui lui feroit 19 f.

Deux fols à chaque appointé, ce qui feroit à chacun 15 f.

Deux fols au Tambour Ouvrier ou travailleur, ce qui lui feroit 15 f.

Chaque Efcouade feroit fous l'infpection des Officiers vétérans de la Compagnie Nationale, dont elle feroit cenfée détachée, ou dans l'arrondiffement de laquelle elle fe trouveroit.

On mettroit en activité à chaque Efcouade, comme Infpecteur particulier, un des trois Officiers d'Ecole, avec onze fols par jour, ou 200 liv. 15 f. d'augmentation de traitement par an ; ce qui lui feroit 500 liv. 15 f. & l'efpérance d'être le premier placé des trois Officiers d'Ecole de la Compagnie.

Lorfque les dix Efcouades de travailleurs

---

(1) Ils feroient obligés fur cette paye de s'entretenir d'habillement, d'uniforme, de linge, comme auffi d'entretenir leurs outils & baraques.

de l'arrondiſſement d'un Bataillon de Milices ſeroient enſemble, le corps de 150 hommes qu'elles formeroient s'appelleroit Peloton des travailleurs de Bataillon, & ſeroit commandé par le plus ancien Officier d'Ecole, lequel auroit une livre de plus que les autres, par jour, ou 365 liv. par an. (1)

Il ſeroit accordé au Commandant des Milices du Bataillon, 3 livres de ſupplément, à cauſe de ſon inſpection ſur les travailleurs de ſon arrondiſſement. Il y auroit auſſi par arrondiſſement de Bataillon un Ingénieur avec 6 livres de traitement.

Les quatre pelotons d'une diviſion formeroient, étant enſemble, un corps connu ſous le nom de Peloton de diviſion. Le ſupplément du Chef de diviſion, ſeroit de 5 livres; & le traitement d'un Ingénieur de l'arrondiſſement d'une diviſion, ſeroit de 12 livres.

Les quatre Pelotons de diviſion s'appelleroient corps de travailleurs de légion; il ſeroit de 2400 hommes. Le ſupplément de traitement du Commandant de légion, à cauſe de ſon inſpection de l'arrondiſſement, ſeroit de neuf livres; & le traitement de l'Ingénieur de 15 livres (2).

---

(1) Comme ces Officiers ſeroient inſtruits en Mathématiques, & deſſin, puiſqu'il y auroit un Profeſſeur de ces ſciences par arrondiſſement de Bataillon de Milices, ils pourroient bien facilement inſpecter les travaux ſous la direction des Ingénieurs.

(2) L'on voit par-là que le Corps des Travailleurs ſeroit de 24000 hommes, non compris les quatre priſonniers par

Je proposerois, de plus, d'entretenir à la suite de chaque escouade, un cheval, une vache & un bœuf, qui seroient pour les transports des fardeaux & des barraques, lorsqu'on transporteroit l'escouade. La réunion de tous les chevaux de ce Corps de travailleurs, formeroit le nombre de mille six cent qui seroient prêts à servir l'Artillerie à la premier guerre. La dépense de ces cheval, bœuf & vache pourroit être fixée à dix-huit sols par jour; savoir, neuf pour nourriture du cheval, somme d'autant plus suffisante, que n'étant pas toujours employé, il pourroit être confié à des Laboureurs qui l'occuperoient pour sa nourriture; trois sols pour remonte, ce qui feroit en huit ans 432 liv. & 2 sols pour ferrure & entretien de harnois & charrette; cinq sols pour nourriture des bœuf & vache, ce qui devroit suffire, vû que la vache fournit par son lait au-delà de sa nourriture, & que le bœuf pendant la paix appartiendroit pour moitié à l'Escouade qui le donneroit gratis à l'Etat à la guerre, ainsi que la vache, pour servir à l'approvisionnement de l'Armée. (1)

Escouade, qui feroient ensemble 6400 hommes, dont les payes seroient de neuf sols 6 den. y compris l'entretien de leurs outils & de leurs baraques.

(1) Il seroit possible, si l'on vouloit s'occuper un peu d'ordre & d'économie, de placer dans le Royaume plus de six mille Chevaux, tant de charrette que de Cavalerie, chez des Laboureurs, dans des Maisons religieuses, qui s'abonneroient volontiers à les représenter toutefois qu'on

Je proposerois 120 livres par jour pour les premiers Ingénieurs.

Les frais des Bureaux du corps du Génie & des Eléves, continueroient d'être à la charge du Gouvernement.

Quoique les payes des Soldats travailleurs fussent fixées, ce ne seroit pas, cependant, une raison pour qu'ils les regardassent dues sans travail. Elles ne seroient déterminées que pour fixer la dépense, mais elles ne leur seroient données qu'en raison de leurs travaux. (1)

Semblables aux Miliciens retirés dans leur village, qui seroient obligés de vivre de leur travail, ou avec leurs deux sols, les Soldats des Compagnies de Travailleurs qui seroient partie des Miliciens ou des Soldats détachés de quelques Régimens, ne seroient payés qu'en raison de ce qu'ils feroient. Le seul avantage, mais bien grand, qu'ils auroient sur les autres Miliciens restant chez eux, seroit d'être assurés d'une continuité de travail qui leur fourniroit l'occasion de se faire un sort qui pourroit être évalué à 13 sols par jour, tant les Fêtes & Dimanches que les jours ouvrables; leur tems,

---

les voudroit, & qui les nourriroient pour leur travail. En les leur confiant, on les chargeroit d'en rendre des semblables, de l'âge de six à sept ans, pourvu qu'on les leur confiât à celui de quatre à cinq : en dispersant ainsi de belles jumens, on multiplieroit l'espéce.

(1) Rien n'est aussi propre à prévenir les abus, que ces fixations, qui font toujours connoître ce qu'on doit dépenser.

d'ailleurs pourroit courir pour la vétérance, comme s'ils étoient dans des Régimens réglés, attendu qu'ils n'en feroient que détachés. Les Sergens de ces Efcouades concourroient avec les Bas-Officiers des Régimens réglés, pour les places de premiers Vétérans de bataillon, fortis de la claffe fubalterne ; ils mériteroient même des préférences par les fervices effentiels qu'ils rendroient.

Les places d'Eleves des arrondiffemens, feroient données de préférence aux fils des Bas-Officiers & Soldats Travailleurs, en concurrence avec ceux des autres Miliciens.

On diftribueroit les travaux à tâche & à forfait : fi quelqu'un faifoit moins & que d'autres fiffent plus, les uns auroient moins & les autres gagneroient davantage ; ce qui exciteroit l'émulation, rendroit toujours la même quantité de travaux, & préviendroit les murmures qu'on ne peut faire taire, même en puniffant juftement, fi dans la multitude on ne fait tourner le mal de ceux qui l'ont mérité, à l'avantage des autres (1).

Si les Efcouades étoient chargées d'exiger qu'on leur montrât les paffeports, & de retenir, d'après l'ordre des Juges des lieux, en les faifant travailler, ceux qui feroient fufpects, & n'en auroient pas, jufqu'à ce qu'ils en

(1) Les jours de Dimanches & Fêtes ainfi que ceux où il feroit mauvais tems, les onze fols ne feroient point cenfés dûs, & formeroient des maffes pour le paiement des travaux des jours ouvrables.

eussent fait venir, leur accord avec tous les Vétérans n'établiroit-il pas une police qui dans le Royaume ne laisseroit pas échapper un vagabond; ou plutôt ne préviendroit-il pas tous les crimes, par l'impossibilité où ceux qui seroient tentés d'en commettre, trouveroient à se soustraire aux poursuites (2)?

Chaque Escouade coûteroit 15 l. par jour, pour concourir à la dépense générale, relative au Tableau des payes ci-devant présenté. En répartissant ces 15 livres sur chaque Village, en raison du nombre de Soldats qu'il devroit entretenir sur les Milices, il en coûteroit cinq sols moins trois deniers par jour, ou 78. livres 17. sols 3. deniers à celui qui seroit taxé à l'entretien d'un Milicien, & aux autres en proportion; somme bien légère, répartie entre tous les contribuables, en raison de leurs fortunes respectives.

Suivant un relevé fait des corvées du Royaume par un Ingénieur des Ponts & Chaussées, le total monte annuellement à 8,332,500 journées.

Cet Ingénieur observe ensuite, que chaque journée d'un corvéable, qui vient de loin & à contre-cœur, ne donne pas la dixieme par-

(1) Si tous les Aubergistes qui seront sur les routes ou dans les Villages isolés, étoient obligés de demander à ceux qui se présenteroient chez eux, leurs Passports, & de dénoncer aux Juges, Syndics ou Maires de leur Village, ceux qui ne pourroient en représenter, verroit-on un crime en France? Ne vaudroit-il pas mieux prévenir les délits que de les punir?

tie

tie du travail que donneroit un ouvrier qui logeroit près de ſon travail, & ſeroit payé de ſa journée. D'après cette évaluation, en ſuppoſant que les 24000, que nous propoſons de ſoudoyer, ne travaillaſſent que trois jours ſur quatre, ou les trois quarts de l'année, à cauſe des dimanches & autres jours non ouvrables, ces 24000 donneroient 6,576,000 journées, qui, en ſuppoſant qu'elles ne valuſſent que le double, au lieu des neufs dixiemes en ſus, donneroient une ſomme de travail de beaucoup ſupérieure à celle de toutes les corvées du Royaume. Les journées des 6,400 priſonniers, ſupputées ſur 3 quarts de l'année, ſeroient de 1,747,200, qui réunies aux 6,576,000, feroient une ſomme de 8,323,200 journées, qui, ſeulement doublées, iroient très-loin.

Si la réforme des vices, qu'occaſionneroit néceſſairement l'ordre qu'établiroit le ſyſtême combiné de Milice & de ſuppreſſion de corvées, que je propoſe, diminuoit le nombre des priſonniers, on emploieroit les fonds faits pour eux, en faveur de ceux qui manqueroient de travail, & déſireroient en obtenir, ou on auroit plus de volontaires travailleurs.

D'après ce ſyſtême, lorſqu'une province ſeroit obligée de faire quelque grande conſtruction en ponts, canaux, &c. & qu'elle n'en auroit pas les moyens, alors toutes les autres pourroient l'aider, en lui prêtant des détachemens de leurs volontaires; ce qui offriroit des moyens d'économie, parce que le

prix des journées étant fixé à un taux moyen, on y trouveroit d'ailleurs l'avantage de n'avoir par appellé, de toute part, & réuni en grand nombre, des hommes qui souvent sont embarrassés de leurs personnes, quand les travaux sont finis. Lorsqu'il y auroit des grands travaux quelque part, il seroit possible aux Régimens de permettre à un plus grand nombre de leurs Soldats actifs d'y aller prendre part, à la charge d'abandonner une partie de leur paye à leurs corps respectifs, pour en accroître les masses, qu'on retrouveroit dans les circonstances publiques. (1)

Mais, dira-t-on, ne vaudroit-il pas mieux employer les Troupes réglées au remplacement des corvées, que de former de nouveaux Corps ? Je suis pour la négative, parce que les Régimens réglés ont besoin d'être ensemble pour ne point perdre l'habitude des exercices, & qu'il est plus facile de mettre au ton ceux qui en ont été séparés pour quelque tems, en les réincorporant parmi les autres, que des corps entiers qu'on peut réduire au plus bas en paix, sans nuire, pourvu qu'on conserve toujours un ensemble d'hommes prêt à soutenir les escouades.

---

(1) Il seroit peut-être bon, que les Etats des dépenses des masses des Régimens, fussent rendus si publics, par la voie de l'impression, que jusqu'au moindre Soldat pût connoître les ressources, & secours particuliers, qu'elle pourroit lui fournir personnellement, en gratification sur les payes abandonnées par les travailleurs, absens par congé.

D'ailleurs, qui garderoit les prisonniers, qui continueroit l'entretien & la police des chemins, lorsque les Régimens seroient à la guerre? Par le systême proposé, les dix factionnaires de chaque escouade pourroient s'incorporer dans les Régimens, ce qui feroit tout de suite une recrue générale de 16000 hommes, sans nuire à l'ordre, parce que les cinq bas Officiers surveilleroient les prisonniers, & feroient continuer les entretiens qui seroient absolument nécessaires.

Ces 16000 hommes ne seroient pas neufs dans leurs Corps, parce qu'on auroit pu les exercer les dimanches & fêtes à marcher ensemble pendant une heure ou deux.

Rien ne seroit si facile que de faire la collecte des sommes imposées pour les Milices & corvées, vu que chaque canton connoissant le contingent qu'il devroit fournir, il ne seroit pas difficile de s'en partager la charge, en raison de ce que chacun auroit de récolte, avec attention de percevoir les abonnemens à la décharge de la Communauté. Dans les villes la chose ne feroit pas plus difficile, puisque le total de la demande étant connu, chacun supporteroit sa cotte-part, d'après les autres impositions; on pourroit même percevoir sur les différens droits d'entrée, des deniers d'augmentation, afin d'en répartir les totaux dans les caisses des Milices & travaux publics.

Chaque endroit chargeroit le Vétéran de son arrondissement, de porter son contingent dans une caisse qui, dans le point central de

la Compagnie, feroit fous la garde des Officiers vétérans, & des Syndics & Maires. Ceux-ci autorifés à garder ce qui feroit néceffaire à leur arrondiffement, pafferoient le furplus à la caiffe du bataillon, gardée par le Commandant vétéran, & par les Maires & Syndics; & de fuite, de caiffe en caiffe, jufques dans celle de la Légion, qui n'enverroit à Paris que ce qui appartiendroit aux principaux Ingénieurs, tous les Commandans devant obtenir l'ordre du Roi de faire leurs diftributions refpectives. Les villes comme les campagnes payeroient pour les travaux.

TABLEAU prouvant que l'efcouade des volontaires du Génie ne coûteroit que 15 livres par jour, pour faire les frais des travaux publics, d'après le plan propofé. (1)

Onze fols pour chacun des 15 volontaires d'une efcouade, lefquels réunis aux deux fols de paye comme faifant partie de 100,800 Miliciens, foit comme ayant congé de fon Corps, feroient, 13. f.

Neuf fols pour chacun des 15 hommes d'une efcouade, feroient 135 fols; fur quoi ôtant 102 fols pour faire les hautes-payes & traitement,

(1) L'efcouade étant compofée de 15 hommes & de 4 prifonniers, formant 19 perfonnes; la dépenfe de chaque travailleur, l'un dans l'autre, feroit de 15 f. 5 d. par jour, & l'on auroit, en fus les Ingénieurs, les Infpecteurs, & les frais des chevaux, vaches & bœufs de traits, pour rien, comme on va le voir : 11 & 9 fols font 1 liv. ou 15 liv. fur les 15 Volontaires.

augmentation de traitement de chaque escouade, sçavoir 11 sols pour augmentation de traitement à l'Officier d'Ecole.

Quatorze sols au Sergent, qui, avec 13 sols comme faisant partie de l'escouade, lui feroient 1. 7.

Neuf sols de haute-paye au Caporal ouvrier & chargé du détail des prisonniers & de leur garde. 1. 2.

Six sols de haute-paye pour le Caporal ouvrier 19.

Quatre sols pour deux appointés ouvriers, à chacun 15.

Deux sols pour le tambour aussi travailleur 15.

Dix-huit sols pour nourriture, entretien & remonte d'un cheval & charrette, vache & bœuf.

Trente-huit sols pour quatre prisonniers, savoir, pour chacun 9. 6.

Resteroit 33 sols par escouade & 330 sols pour les 10 escouades de l'arrondissement d'un Bataillon; ou ce qui est la même chose, 16 livres 10 sols; sur quoi ôtant 11 livres pour faire, savoir, 4 livres d'augmentation au Commandant du Bataillon, 6 livres à l'Ingénieur de l'arrondissement, 1 livre aussi d'augmentation au premier Officier d'école, resteroit 5 liv. 10 sols par arrondissement de bataillon, & 22 liv. pour les quatre bataillons de la division; sur quoi ôtant 15 liv., savoir, 6 liv. d'augmentation pour le Commandant de division, 9 liv. pour l'Ingénieur, resteroit 7 livre par division, & 28 liv.

pour les quatre divisions de la légion ; sur quoi ôtant 10 liv. d'augmentation pour le Commandant de Légion & 12 liv. pour l'Ingénieur, resteroit 6 liv. par Légion, & 60 livres sur les 10 Légions pour les premiers Ingénieurs. (1)

OBSERVATION.

M. Turgot, qui jouissoit de la réputation d'un des Administrateurs le plus économe, portoit à douze millions le remplacement des corvées, à six millions les ponts & chaussée: par mon systême, avec 8760000 liv. dont l'égale répartition rendroit insensibles les contingents particuliers, qu'elle mettroit de même à l'abri de tout arbitraire, non-seulement on s'affranchiroit de toutes corvées, en y comprenant même les frais de main-d'œuvre des grands ponts, mais on auroit encore les frais des Ingénieurs, Inspecteurs des ponts & chaussées, & on établiroit de plus la police la plus propre à prévenir la formation des vagabonds & à favoriser la suppression de leurs prisons ainsi que les frais des Maréchaussées. On auroit en outre pour la premiere guerre, à sa disposition, quoiqu'en continuant l'entretien des routes, 16 mille hommes tous payés à incorporer à l'armée, 1600 chevaux, & 3200 bœufs & vaches pour la nourrir les premiers mois.

---

(1) En répartissant les 15 liv. de chaque escouade sur les endroits entretenant les 63 hommes d'une Compagnie Nationale, il en coûteroit à celui taxé à l'entretien d'un, 4 s. 9 d. pour sa cotte-part des travaux publics, ou 81 liv. 13 s. 3 d. par an.

Nota. La dépenſe totale du Plan de Milice Nationale, combinée avec les travaux publics, ſeroit pour chaque endroit taxé à un homme aux Milices, de 127 liv. par an. Parmi les avantages qu'elle offriroit, ſeroit d'aſſurer aux Miliciens un traitement qui détermineroit beaucoup de Citoyens à s'y enrôler; d attacher les Troupes à la Nation par l'eſpérance que chaque Soldat auroit d'obtenir une des 9500 penſions, ou une des neuf mille ſix cent demi-penſions, (1) ou une des 160 de premier Soldat vétéran du Bataillon; de décharger l'Etat de 3380 penſions d'Officiers Vétérans de tous grades, en les rendant très-utiles; d'avoir un Corps d'Officiers ſurnuméraires ou réformés de 4800, (2) qui ſerviroient en tems de paix dans les Gardes Nationales Bourgeoiſes, avec les Volontaires claſſés, & les Miliciens; d'entretenir dans le Royaume 160 Profeſſeurs de Mathématiques & de Deſſin; d'avoir, en forme de Haras, 1600 jumens poulinières, qui en multipliant les belles eſpéces dans cette partie, encourageroient une nouvelle branche de Commerce; d'avoir à l'entrée de la guerre 4800 chevaux ou jumens, ſans bourſe délier, au ſervice de l'Armée: d'avoir 3200 vaches ou bœufs en premier fonds de ſubſiſtance;

---

(1) Ces demi-penſions ne ſeroient pas une augmentation de dépenſes, puiſque ces Soldats coûteroient moins que dans leurs Régimens où ils ſeroient cenſés préſens; ils ſe rendroient très-utiles en ſecondant les Vétérans pour la police.

(2) Ces Officiers ſeconderoient auſſi les Vétérans pour la Police & l'inſpection des travaux.

(1) de se faire un fond de magasin de tentes, marmites & autres équipages prêts pour la guerre : de faire rentrer au Trésor public sans frais le produit de l'impôt dela même manière dont on recueilleroit ceux destinés au payement des Milices & des travaux publics : d'avoir à l'entrée de la guerre un détachement de 16000 hommes que les Troupes de Travailleurs fourniraient avec leurs payes, sans abandonner l'entretien des routes : de pouvoir entreprendre les plus grands ponts avec infiniment peu de dépenses : d'établir enfin dans toutes les parties du Royaume la Police la plus douce & cependant la mieux organisée & la plus propre à prévenir la formation des vagabonds & les crimes : de supprimer les frais de Dépôts des Mendians, des Déserteurs & autres prisonniers de vagabondage, en les tirant de l'oisiveté, & en les rendant utiles & heureux. (2)

(1) Ce seroit plutôt pour améliorer le sort des Escouades, & multiplier les animaux en France, que je propose de leur donner des vaches & bœufs qui ne coûteroient pas cher ; & si je ne porte qu'à 5 sols leur nourriture, c'est que la vache rend au-delà de sa nourriture par son lait, & que la moitié du prix du bœuf seroit un dédommagement, & l'autre moitié seroit pour les pauvres de l'arrondissement en tems de paix.

(2) J'ai oublié de dire que les Escouades auroient des baraques qu'elles entretiendroient sur leurs payes.

Nota. *Les abonnemens seroient en diminution de la contribution pour les Milices.*

Les Enfans Elèves pourroient être employés aux chemins de traverses & à 16 ans dans les Escouades.

De l'Imprimerie de Valleyre l'aîné, 1789.

RÉFLEXIONS DIVERSES.

SUBSISTANCES NATIONALES. — Si toutes les Paroiſſes éclairées ſur leurs propres intérêts, & animées d'un eſprit public & patriotique, envoyoient chaque année les états de leurs récoltes & de leur population reſpectives au chef-lieu de leur arrondiſſement, qui les feroit parvenir au Département, d'où ils ſeroient adreſſés au chef-lieu de Province ou de Légion, & de-là à un Comité Général à Paris; ce point central ne ſeroit-il pas en état de répondre de la Subſiſtance Nationale; de faire exporter à l'avantage de l'Agriculture en raiſon de la ſurabondance, ou importer avant que l'Etranger fût inſtruit de nos beſoins; enfin de faire ſecourir les endroits qui manqueroient?

BANQUE NATIONALE DE SECOURS. — Une Banque, dont la principale Caiſſe ſeroit à Paris, & qui en auroit une dans chacun des quatre-vingt Départemens, dont les fonds en argent, & ſans autre papier que celui que les Caiſſiers feroient à l'inſtar de tous les Banquiers, ſeroit deſtinée à encourager l'Agriculture, le Commerce & les Manufactures, par des prêts à léger intérêt, dont le *Bénéfice appartiendroit à la Nation*, & ſeroit employé à ſecourir ceux qui auroient été dévaſtés par des grêles, des épiſooties & d'autres fléaux, ou pour encourager divers objets utiles; qui ſeroit chargée de faire rentrer l'impôt *gratis*; qui feroit ſeule le commerce d'exportation des grains avec obligation de les maintenir toujours à un prix également favorable à l'Agriculteur & à toutes les claſſes; ne rendroit-elle pas la Nation la plus heureuſe & la plus floriſſante de l'Univers? Ne feroit-elle pas autant de bien que les ſpéculations de l'agio-

45]

tâge ont fait de mal ? Rien n'auroit été & ne feroit aussi facile que cet Etablissement, si on vouloit un peu s'entendre.

Impôt Territorial. — Si les Habitans de chaque Paroisse réunis commençoient à imposer les Parcs, Potagers & autres Jardins d'agrément, comme si semés en bled, ils devoient toujours produire également, pour d'après cela diviser la somme totale de l'Impôt, selon les diverses productions, afin de faire payer, lors de la récolte, en argent, à chacun en raison de ce qu'il recueilleroit de ces différentes denrées; ne feroit-on pas la répartition la plus égale? Ne suppléeroit-on pas de la maniere la plus juste toute espece de cadastre?

Timbre. — L'Impôt du Timbre sur les papiers de Commerce ne porteroit pas sur le pauvre, & feroit payer quelque chose à ceux qui ont leur fortune en porte-feuille.

Biens du Clergé. — Si on les vendoit deux milliards, & qu'on lui assurât cent millions, gagneroit-on quelque chose au systême de M. d'Autun?

Si le Clergé gardoit la régie de ses biens, à la charge de verser annuellement, au profit de l'Etat, dans une Caisse publique, 50, ou 40, ou seulement même 30 millions, indépendamment de ce qu'il feroit assujetti à l'Impôt commun, qu'il porteroit les portions congrues à 1200 liv., qu'il payeroit ses dettes & aideroit ses pauvres; ne feroit-on pas une affaire plus avantageuse? La Nation n'entreroit-elle pas bien plutôt en jouissance du parti qu'elle peut tirer de ce corps, que par la vente de ses biens, qui présentera beaucoup de longueurs?